

Minimas sociaux

Revalorisation des montants, seuils et plafonds depuis le 1er avril 2020

Domaine(s) :

- Santé, Retraite, Action sociale, L'Enim

Depuis le 1er avril 2020, certains montants sont modifiés, ainsi que les seuils et plafonds de ressources correspondants.

Les prestations impactées sont précisées au sein des annexes de l'instruction générale relative à la revalorisation des prestations du régime de sécurité sociale des marins, disponible [sur notre page dédiée](#) [1].

Mis à jour le 19/05/20

URL source: <https://www.enim.eu/actualites/revalorisation-montants-seuils-et-plafonds-depuis-1er-avril-2020>